



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prénoms

Question écrite n° 9709

## Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la francisation des prénoms que portent les personnes nées dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle durant l'occupation allemande en 1940-1944. En effet, à cette époque l'administration allemande germanisait les prénoms d'office. (Par exemple Roger devenait Rudiger ou Germaine, Germania.) Actuellement, les personnes concernées par cette ancienne mesure sont obligées de solliciter la réquisition du parquet compétent pour engager la procédure de rectification administrative. Il lui demande si une simplification ne pourrait être envisagée, par exemple par une francisation d'office pour toutes les personnes qui en exprimeraient le souhait auprès des officiers d'état civil.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'en l'état actuel des textes la francisation des prénoms sur les documents d'état civil ne peut résulter que de la procédure régie par l'article 60 du code civil relatif au changement de prénom. Il ne s'agit pas d'une procédure complexe. Il suffit de déposer une requête devant le juge aux affaires familiales, par ministère d'avocat. En tout état de cause, il n'est pas envisageable de créer une procédure spécifique pour la francisation des prénoms, quel que soit le légitime intérêt que l'on puisse lui porter. Il est toutefois utile de signaler la pratique du préfet de Moselle consistant à retenir pour ces personnes, dans les documents administratifs dont elles demandent la délivrance, un prénom français qui constitue la traduction dans notre langue du prénom germanique. Si l'intéressé est en mesure de produire d'autres documents officiels mentionnant ce prénom, cette pratique peut être acceptée dès lors qu'elle ne met pas en cause les mentions figurant sur les registres d'état civil.

## Données clés

**Auteur :** [M. Aloyse Warhouver](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9709

**Rubrique :** État civil

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 20 avril 1998

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 648

**Réponse publiée le :** 27 avril 1998, page 2392